

contrat oeufs JP Aguer

Date limite de remise du contrat : 02/02/2015

Kidearen IZENA / NOM de l'adhérent :
.....
HELBIDEA / Adresse :
.....
Tel Domicile : Mugikor / portable :
Pas de mail Courriel :

Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les principes de la charte AMAP,
- à régler d'avance l'achat de ses produits.
- à prendre en compte les aléas de production
- à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.
- à participer à la réunion bilan avec les producteurs

Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Date et signature de l'adhérent Le...../...../2015

- **Durée du Contrat** :2 mois pour 5 livraisons (livraisons tous les 15 jours)
- **Dates des livraisons** :**les lundis 2 et 16 février ainsi que les 1, 15 et 29 mars 2015**

Le producteur Jean Paul Aguer a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les ENGAGEMENTS de la charte AMAP,
 - à livrer l'AMAP et à être **présent les lundis chez Olivier Millard de 18h30 à 19h30**
 - A répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement de contrat.
- Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.
Signature du producteur :

Nombre de livraisons	Nombre d'oeufs	Prix unitaire (€) (1/2 douzaine ou douzaine)	Total
5	6	1.50	7.50 €
5	12	3.00	15.00 €

NB : TVA à 5,5%

Chèque(s) établis à l'ordre du producteur Jean Paul Aguer :

- en 1 chèque de

en cas de paiement en 6 fois, tous les chèques seront remis au producteur au moment de la signature du contrat. Si un seul chèque, il sera remis au producteur au début du contrat

Arduradunak / contact Contrat poulets : **Maika Yarzabal** : 06 17 14 61 31-yarzabal.maika@gmail.com

REÇU

AMAP Saint Pée Sur Nivelle

Jean Paul Aguer 64120 Beyrie sur Joyeuse

Nombre de livraisons	Nbre 6 ou 12	prix à la douzaine	Prix total en €
5	_____	3€ (soit 1.50€ les 6)	_____

Chèque(s) établis à l'ordre du producteur Jean Paul Aguer :

- en 1 chèque de

en cas de paiement en 5 ou 6 fois, tous les chèques seront remis au producteur au moment de la signature du contrat. Si un seul chèque, il sera remis au producteur au début du contrat

L'adhérent M de l'AMAP **Saint Pée Sur Nivelle** a confirmé son engagement d'achat de poulet, de pintade ou de chapon

correspondant à l'option ci-dessus, à l'ordre de **Jean Paul Aguer**

Arduradunak / contact Contrat fromage de chèvres et kiwis : **Maika Yarzabal** : 06 17 14 61 31 - yarzabal.maika@gmail.com